



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2023 RAPPORT FINANCIER 2022

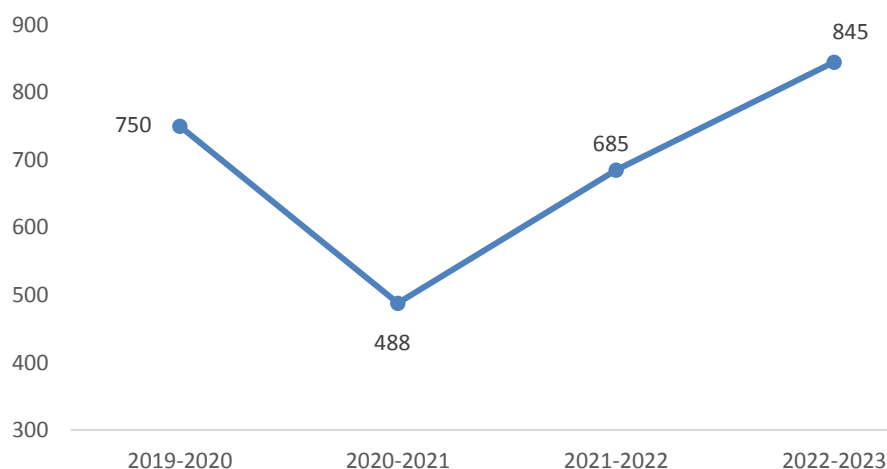
La saison 2022-2023 est marquée par une forte progression du nombre de licenciés. Ainsi, 845 personnes ont choisi de valider une inscription auprès de notre club de gymnastique pour cette nouvelle saison, soit une progression de 23%.

Nous tenons à remercier chaleureusement nos adhérents et leurs parents pour la confiance qu'ils nous ont témoignée ainsi que nos entraîneurs.

### Evolution du nombre de licenciés sur les 4 dernières années

2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
750	488	685	845

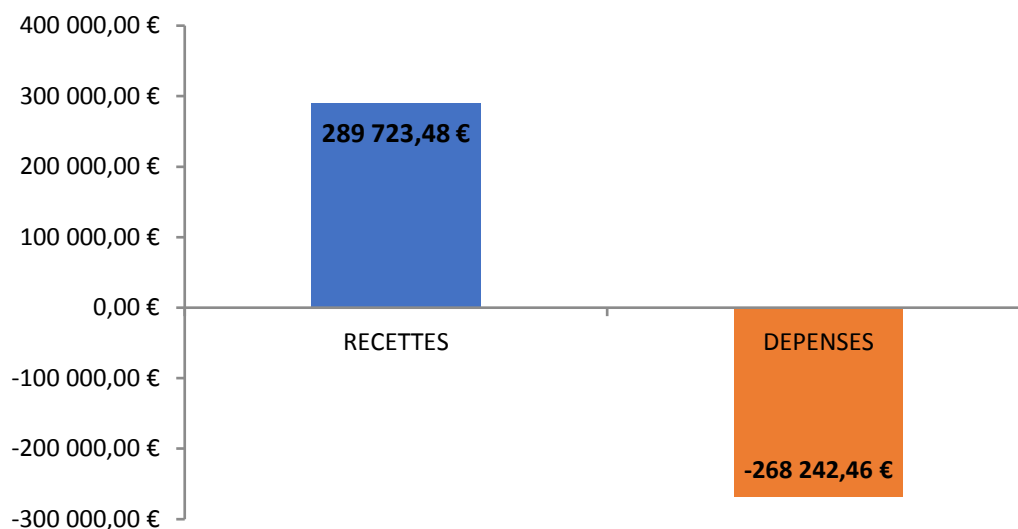
### Evolution du nombre de licenciés



845, correspond au plus grand nombre de licenciés que VSGYM a pu avoir depuis sa création.

## Bilan Financier 2022

- Solde bancaire compte courant était de 2432.08 € sur le CIC au 31/12/2021.
- La balance Recettes / Dépenses pour l'année 2022 s'établit comme suit :

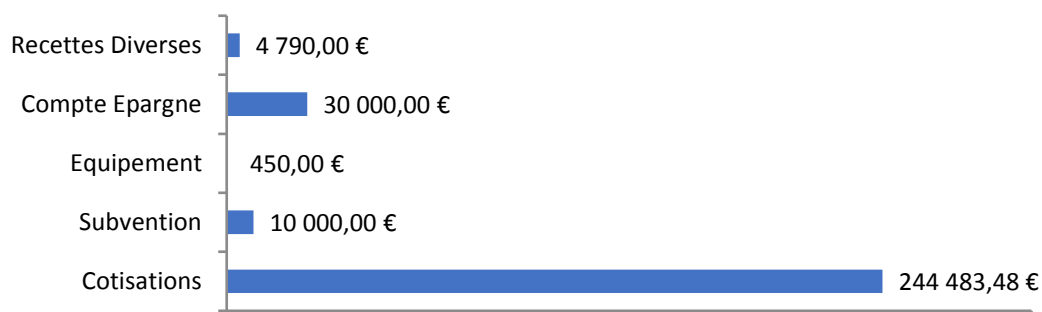


Nous constatons sur 2022 une forte augmentation des recettes, 289 723,48 € contre 79 407,89 € en 2021, soit +264 %. Cette augmentation importante, s'explique par l'encaissement échelonné au trimestre des cotisations de la saison sportive 2021-2022. Ainsi 2 trimestres de la précédente saison sont intégrés à ces recettes. En parallèle, les dépenses ont elles aussi augmenté, 268 242,46 € contre 143 665,28 € soit +186 %.

- Le solde bancaire compte courant était à 23 913,10 € sur le CIC au 31/12/2022.
- Le solde du livret A était lui à 75 008,63 € sur le CIC au 31/12/2022. Ces sommes sont placées au fur et à mesure des encaissements des cotisations en début de saison et ensuite réutilisées chaque mois pour nous permettre de faire face à toutes nos dépenses.

## DETAIL DES RECETTES 2022

### RECETTES



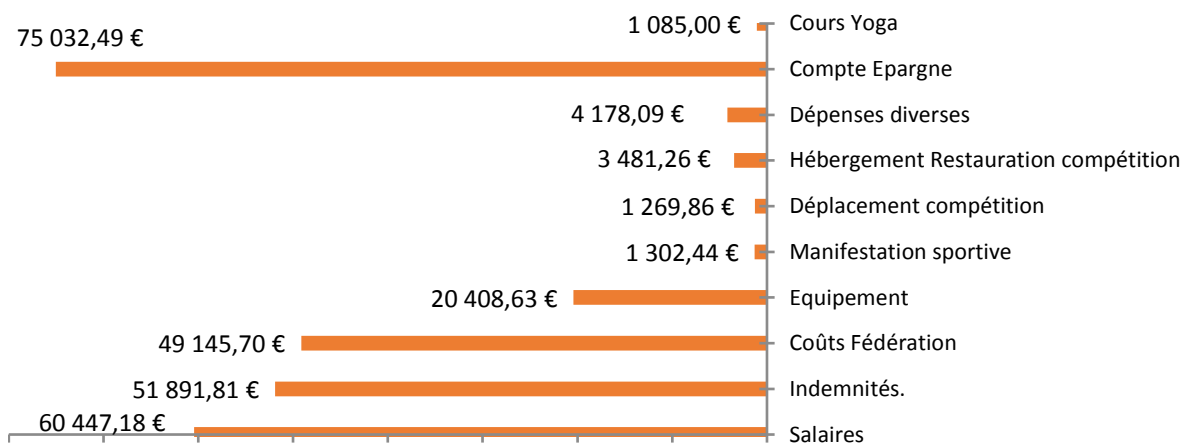
- En 2022, Les recettes sont générées à 84% par les cotisations, soit 244 483,48 €, contre 71 613,69 €, en 2021 (+ 341 %).
- Les subventions représentent quant à elles 3,45 % et correspondent à une avance de subvention de 10 000 € versée sur le compte courant en septembre 2022 pour nous permettre de payer les premiers salaires.

La subvention annuelle octroyée par VS d'un montant de 22 500€, en diminution de 10% depuis 2 ans, ne permet même pas de régler l'ensemble des cotisations sociales de nos salariés.

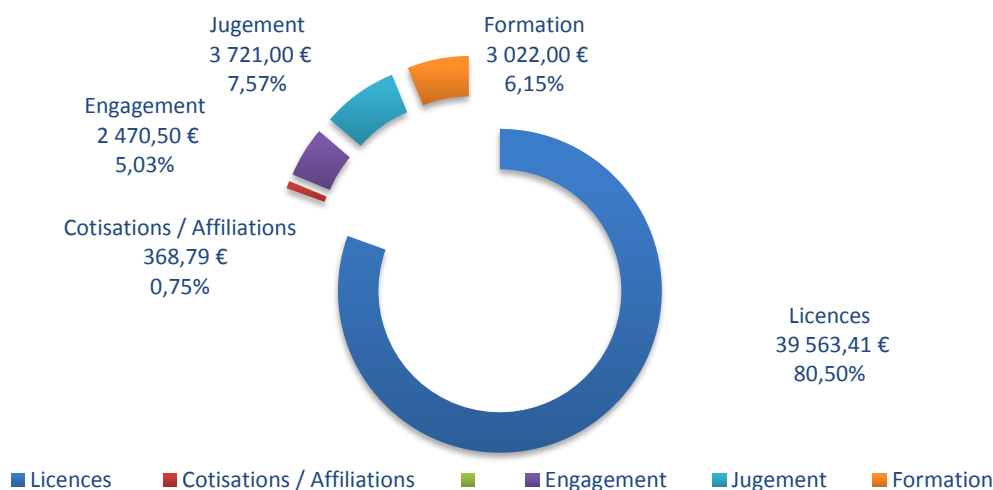
## DETAIL DES DEPENSES 2022

- Les dépenses sont constituées comme suit :

### DEPENSES



- Le club est composé de 21 entraîneurs : 3 salariés, 1 contrat de professionnalisation et 17 autres franchisés.  
Leurs rémunérations représentent environ 42 % des dépenses globales soit 112 338,99 €, contre 73 815,70 € en 2021.
- L'investissement pour l'équipement 20 408,63 € (environ 8 % des dépenses globales), contre en 21 164,16 € 2021.
- Les frais de fédération de 49 145,70 €, représentent environ 18% de la dépense globale (22 732,97 € en 2021). Ils se répartissent comme suit :



## PREVISIONS

- La Balance 2022 en cours de validation par Villemomble Sport et nos Commissaires aux comptes, indique un déficit de 50 943,77 € auprès de VS. Ce montant correspond aux charges patronales et salariales qui ne sont pas couverts par le montant trop faible de la subvention qui nous est accordée par Villemomble Sport.
- Le montant trop faible de la subvention à savoir 22 500 €, nous oblige à limiter les investissements et les déplacements.
- Nous espérons donc que nos subventions, en particulier celle de Villemomble Sport seront augmentées au regard du grand nombre de nos licenciés (845 cette année) et de nos beaux résultats.

Atika Mezerai  
Trésorière

Marine Boyer  
Présidente VS GYM

